



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation du métier d'ambulancier privé

Question écrite n° 30655

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la revalorisation de la profession d'ambulancier privé. Les ambulanciers privés sont eux aussi spécialisés dans le transport de patients ainsi que dans les soins et l'urgence pré-hospitalière à domicile. Ils travaillent en lien étroit avec le SAMU centre 15 pour assurer des missions d'urgence très variées. Ils constituent le premier maillon essentiel de la chaîne de soins. Ils sont de fait exposés quotidiennement aux malades. La récente crise épidémique du coronavirus les a conduits à intensifier leurs interventions. Cependant, les ambulanciers privés ont eux aussi été mis à l'écart alors qu'ils se sont pleinement engagés dans la lutte contre le covid-19. Aucune revalorisation, que ce soit en termes de statut ou de salaire, n'est à ce jour prévue. Ils ne sont notamment pas éligibles à la prime aux soignants mise en place par le Gouvernement. En effet, ils ne sont pas considérés comme personnels soignants. Ils sont d'ailleurs rattachés au ministère des transports et non au ministère des solidarités et de la santé alors que leur diplôme d'État (DEA) est décerné par ce même ministère. Ce manque de compensation au vue de l'investissement fourni et des risques encourus est d'autant plus intolérable qu'ils ont également été en première ligne dans la crise que la France vient de traverser. Ils ont été chargés du transport des malades sans pouvoir bénéficier pour autant du matériel de protection nécessaire, à commencer par les masques que les agences régionales de santé (ARS) leur distribuaient au compte-gouttes. Au contact direct des malades, ils n'ont pas non plus bénéficié de tests de dépistage, les conduisant non seulement à s'exposer eux-mêmes au virus mais à exposer également leurs familles, leurs proches et les patients qu'ils transportaient. Ainsi, la crise du coronavirus a révélé et amplifié le manque de considération et de reconnaissance dont souffrent les ambulanciers privés. C'est la raison pour laquelle elle voudrait savoir si le ministère envisage une revalorisation du métier d'ambulanciers privés en prévoyant de leur accorder une prime, comme c'est le cas pour l'ensemble du personnel soignant, ainsi qu'une meilleure reconnaissance de leur profession.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30655

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4348

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)